



MONDE SANS MINES

FOCUS: LÉGUER



Photo: Shutterstock

Un testament permet désormais de disposer librement d'au moins la moitié de sa succession.

TOUTE VIE DOIT PRENDRE FIN UN JOUR. MAIS PAS À CAUSE D'UNE MINE.

Rédiger un testament, c'est éviter tout malentendu entre les héritiers et avoir la possibilité d'affecter une partie de sa succession à une bonne cause. Le nouveau droit successoral suisse, en vigueur depuis le début de l'année, vous donne plus de liberté pour répartir votre succession comme vous le souhaitez.

Monde sans Mines: Sait-on combien de personnes en Suisse ont rédigé un testament?

Barbara Lautenschlager: Selon des sondages, environ un tiers de la population suisse a réglé leur succession par testament ou conclu un pacte successoral.

Qu'advient-il de la fortune des deux tiers restants?

En l'absence de dispositions testamentaires, le Code civil s'applique: sont pris en considération, outre le conjoint survivant, les descendants d'abord, puis la parentèle des père et mère et enfin celle des

grands-parents. La fortune de personnes célibataires sans postérité des grands-parents revient à l'État.

Le nouveau droit successoral accorde plus de liberté pour planifier sa succession. En faveur de qui?

La principale modification concerne les réserves héréditaires: celle des enfants a été réduite, celle des parents est supprimée. La quotité disponible est donc augmentée et peut être utilisée pour faire un legs à des personnes ou à des organisations ou les instituer comme héritiers.



Photo: Eliane Dürst

Interview: Barbara Lautenschlager, avocate spécialisée (FSA) en droit successoral, médiatrice FSA et partenaire de cabinet juridique zurichois bellpark legal ag, nous éclaire sur le nouveau droit successoral.



Vous avez des questions sur le testament et le legs? Notre co-directrice Vanda Mathis sera ravie de vous fournir des informations à ce sujet. Tél. 044 241 72 30 E-mail: vmathis@wom.ch

Vous trouverez également des informations sur notre site Internet: www.wom.ch

Le nouveau droit successoral profite-t-il également aux organisations à but non lucratif?

On peut le formuler de cette manière. Leur prise en compte s'est élargie. Selon le nouveau droit successoral, le testateur peut disposer librement de la moitié au moins de sa succession.

Recommandez-vous d'adapter un testament existant ou plutôt en établir un nouveau?

Je recommande de vérifier un testament rédigé selon l'ancien droit et, s'il nécessite des adaptations, d'en rédiger un nouveau. Sinon, il y aura probablement des problèmes d'interprétation. Si par exemple une personne décide de n'accorder que la réserve héréditaire à sa descendance, on peut se demander si elle se réfère à l'ancien droit successoral ou au nouveau. Un testateur peut avoir désigné ses parents comme héritiers, pensant qu'ils avaient une réserve héréditaire. Que se passe-t-il alors? Nous recommandons donc de faire vérifier les testaments afin d'éviter de futurs différends. Un testament rédigé de façon à éviter toute ambiguïté ou tout litige avantage aussi les éventuelles organisations à but non lucratif.

LE NOUVEAU DROIT SUCCESSORAL

Le droit successoral suisse, plus que centenaire, a été révisé. Depuis le 1er janvier 2023, il garantit plus de liberté dans la planification de la succession et répond de façon plus ciblée à la situation actuelle. Les formes de relation comme les familles recomposées et le concubinage sont mieux prises en compte, et les œuvres d'entraide peuvent être mieux avantagées.

- Réserve héréditaire des enfants: réduite de 3/8 à 1/4.
- Quotité disponible: toujours d'au moins 1/2.
- Réserve héréditaire des parents: supprimée.
- Pacte successoral: donations interdites.

Le droit applicable est celui en vigueur au moment du décès du testateur. Le nouveau droit s'applique donc aux successions à compter de la date de référence du 1er janvier 2023, même si le testament a été rédigé antérieurement.

Est-il possible d'apporter des modifications aux testaments actuels?

Non, il faut éviter de le faire, car cela peut facilement entraîner des malentendus ou des ambiguïtés. Un nouveau testament doit être rédigé. Un avenant clairement formulé peut le cas échéant être ajouté à un testament existant.

A quoi faut-il prêter attention lors de la rédaction d'un nouveau testament?

Un testament doit être rédigé à la main du début à la fin, daté et signé. Il doit être formulé de la manière la plus claire possible afin de limiter au maximum la marge d'interprétation. Les phrases courtes et claires sont à privilégier. Et il faut bien réfléchir à l'endroit où déposer la version originale. Dans un coffre-fort de banque auquel personne n'a accès en cas de décès, il faudra peut-être des mois pour la retrouver. Mieux vaut la confier à un avocat ou à un notaire. Les autres lieux de dépôt doivent être communiqués à une personne de confiance.

Une histoire de succession liée à une organisation à but non lucratif vous a-t-elle particulièrement marquée?

Une dame de 90 ans m'avait désignée comme exécutrice testamentaire. Elle avait mené une vie passionnante et favorisé dans son testament plus de 50 organisations d'utilité publique, parfois avec de petites sommes. Cela s'est révélé très onéreux et, pour certaines organisations, difficile, car toutes n'étaient pas exonérées d'impôts. Beaucoup ont finalement reçu des montants dérisoires, même si le geste de cette dame partait d'une très bonne intention.



Photos: DanChurchAid

Helen Zereda, ambassadrice risques à Rejaf, Soudan du Sud.

BEAUCOUP D'ENFANTS IGNORENT À QUOI RESSEMBLE UNE MINE

Dans le Soudan du Sud, Hélène, 13 ans, est l'une des jeunes qui effectuent un travail efficace de sensibilisation.

Helen Zereda est fière. Sourire aux lèvres, elle raconte tout ce qu'elle a appris au cours de l'année écoulée. Avec quelque 9000 autres enfants et jeunes du Soudan du Sud, Helen a participé à un projet de sensibilisation de l'organisation partenaire DanChurchAid, cofinancé par Monde sans Mines.

Grâce à ses solides connaissances techniques, l'organisation bien implantée localement effectue un travail de sensibilisation auprès des petits et des grands. Elle explique les menaces liées aux mines terrestres et aux résidus explosifs de guerre et apprend à changer de comportement, en particulier chez les jeunes. C'est essentiel dans un pays comme le Soudan du Sud déchiré par les crises, où chaque pas peut être le dernier de sa vie. Plus de 16 millions de mètres carrés sont considérés comme minés. En réalité, faute d'informations fiables, ce chiffre pourrait être beaucoup plus élevé.

Le risque étant permanent, il est essentiel d'informer la population sur la manière de se comporter en toute sécurité et de réduire au maximum les accidents et décès trop fréquents. Parmi les victimes, on compte un nombre disproportionné d'enfants. Ils jouent dans des champs minés, où les objets qui suscitent leur curiosité peuvent se révéler mortels.

Helen est particulièrement fière d'être l'une des 350 élèves formés pour devenir des «Peer Risk Educators». Elle a ainsi appris à sensibiliser ses camarades à la question des restes explosifs de guerre. Beaucoup de ses amis ignorent à quoi ressemblent les mines terrestres ou les bombes. «C'est très dangereux», confie Helen. Elle fait désormais partie des jeunes du Soudan du Sud qui contribuent efficacement à réduire le nombre de victimes de ce fléau.



Sous la devise «Live safe, play safe and stay safe», les enfants apprennent à éviter les accidents dus aux mines.



Claudia Schwarzenbach
et Rolf Stocker



Photos: Monde sans Mines

L'UNION FAIT LA FORCE

Co-présidence: depuis la fin de l'année dernière, Rolf Stocker et Claudia Schwarzenbach partagent la direction du Conseil de fondation de Monde sans Mines.

**Aidez-nous à
sauver des vies:
soutenez Monde
sans Mines par
un don.**

Un grand merci!

Le Conseil de fondation de Monde Sans Mines repose désormais sur une co-présidence, «une forme adaptée à son temps», selon l'actuel président Rolf Stocker, qui partagera son rôle avec Claudia Schwarzenbach, spécialiste chevronnée et conseillère de fondation Monde sans mines depuis 2019. «Comme co-présidente, et en particulier dans ma fonction de responsable de la direction, j'apporte mon expérience managériale, ma connaissance des organisations, procédures et processus, et ma conception de la collaboration, fondée sur la coopération et l'estime», explique cette femme de 38 ans responsable aussi de l'offre Praxisassessment F à la fondation SAG.

Les questions sociales sont très importantes pour cette titulaire d'un Master en Conflict Studies and Human Rights et mère de deux enfants. Dans le cadre d'un Visiting Research Fellowship, elle a notamment effectué des recherches au Kirghizstan. Elle a mené un stage auprès de la Société

pour les peuples menacés et des missions en Afrique du Sud et en Palestine. Elle a aussi travaillé au Secrétariat d'État aux migrations, où elle était cheffe de section suppléante, et au Service de promotion de l'intégration de la ville de Zurich.

Pour Claudia Schwarzenbach, l'orientation de Monde sans Mines est cohérente. Elle en apprécie l'approche concentrée sur l'élimination des restes explosifs de guerre et croit aux petits projets, plus faciles à gérer et à évaluer, qui permettent «vraiment de faire la différence». La phase initiale de la co-présidence s'est déroulée de façon fluide. Rolf Stocker qualifie les échanges avec Claudia Schwarzenbach de «très enrichissants» et Claudia Schwarzenbach évoque la «complémentarité réciproque au sein d'une équipe de direction efficace». Tous deux sont heureux de travailler l'un aux côtés de l'autre et de contribuer ensemble au développement de Monde sans Mines.

IMPRESSUM

Tirage 20 000 ex., parution semestrielle
Texte Ursula Eichenberger
Concept Oliver Gemperle GmbH, Zurich
Impression Druckerei Albisrieden, Zurich
Papier Claro Silk, FSC

Fondation Monde sans Mines
Badenerstrasse 16 | 8004 Zurich
044 241 72 30
info@wom.ch | www.wom.ch
IBAN: CH80 0900 0000 8741 5116 3



WELT OHNE MINEN
WORLD WITHOUT MINES
MONDE SANS MINES